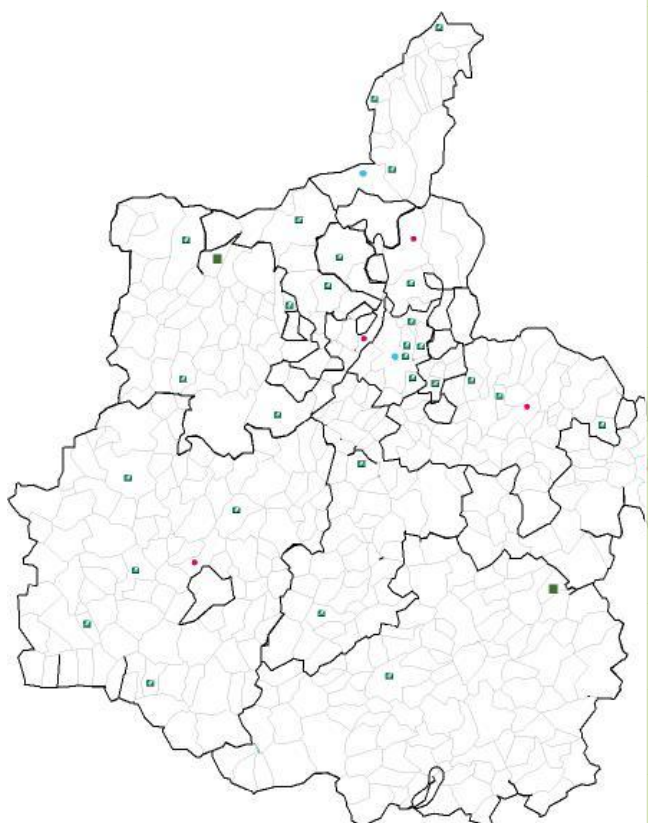


Complément à l'évaluation environnementale du PPGDND

Evaluation des incidences Natura 2000



SOMMAIRE

1. LE RESEAU NATURA 2000	3
2. PROJETS LOCALISES ET IMPACTS	6
3. PROJETS NON LOCALISES.....	7

LE RESEAU NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen visant à préserver, sur le long terme, la biodiversité en assurant le maintien et/ou le rétablissement des habitats naturels et habitats d'espèces faunistiques et floristiques ayant un intérêt communautaire. Des principes de gestion durable peuvent être pris sur ces territoires, l'objectif étant de ne pas en faire des « sanctuaires » sur lesquels les activités humaines sont interdites.

Les sites Natura 2000 sont composés de :

- ZSC : zones spéciales de conservation ou SIC/pSIC : Sites d'Intérêt Communautaire et proposition de Sites d'Intérêt Communautaire,
- ZPS : zone de Protection Spéciale.

Comme nous l'avons indiqué en pages 79 à 81 de notre évaluation environnementale, l'ensemble de la contribution du département des Ardennes au réseau NATURA 2000 est de l'ordre de 95 500 Ha, soit 18% du territoire des Ardennes.

Les ZSC, SIC/pSIC et les ZPS présents sur le département des Ardennes sont les suivants:

Nom du site	Type*
PELOUSES, ROCHERS ET BUXAIE DE LA POINTE DE GIVET	SIC
RIEZES DU PLATEAU DE ROCROI	ZSC
MARAI DE GERMONT-BUZANCY	ZSC
PRAIRIES D'AUTRY	SIC
PRAIRIES DE LA VALLEE DE L' AISNE	SIC
FORETS DE LA VALLEE DE LA SEMOY A THILAY ET HAUTES-RIVIERES	SIC
MASSIF DE SIGNY-L'ABBAYE	ZSC
FORET DU MONT-DIEU	ZSC
VALLEE BOISEE DE LA HOUILLE	ZSC
ARDOISIERES DE MONTHERME ET DE DEVILLE	ZSC
SOUTERRAINS DE MONTLIBERT	SIC
SITE A CHIROPTERES DE LA VALLEE DE LA BAR	SIC
CONFLUENCE DES VALLÉES DE LA MEUSE ET DE LA CHIERS	ZPS
VALLÉE DE L' AISNE EN AVAL DE CHÂTEAU PORCIEN	ZPS
CONFLUENCE DES VALLÉES DE L' AISNE ET DE L' AIRE	ZPS
VALLÉE DE L' AISNE À MOURON	ZPS
PLATEAU ARDENNAIS	ZPS

Tableau 1 : Les zones NATURA 2000 du département des Ardennes (DREAL Champagne Ardenne, situation au 16 janvier 2010)

La carte ci-après permet de positionner ces zones sur le territoire.

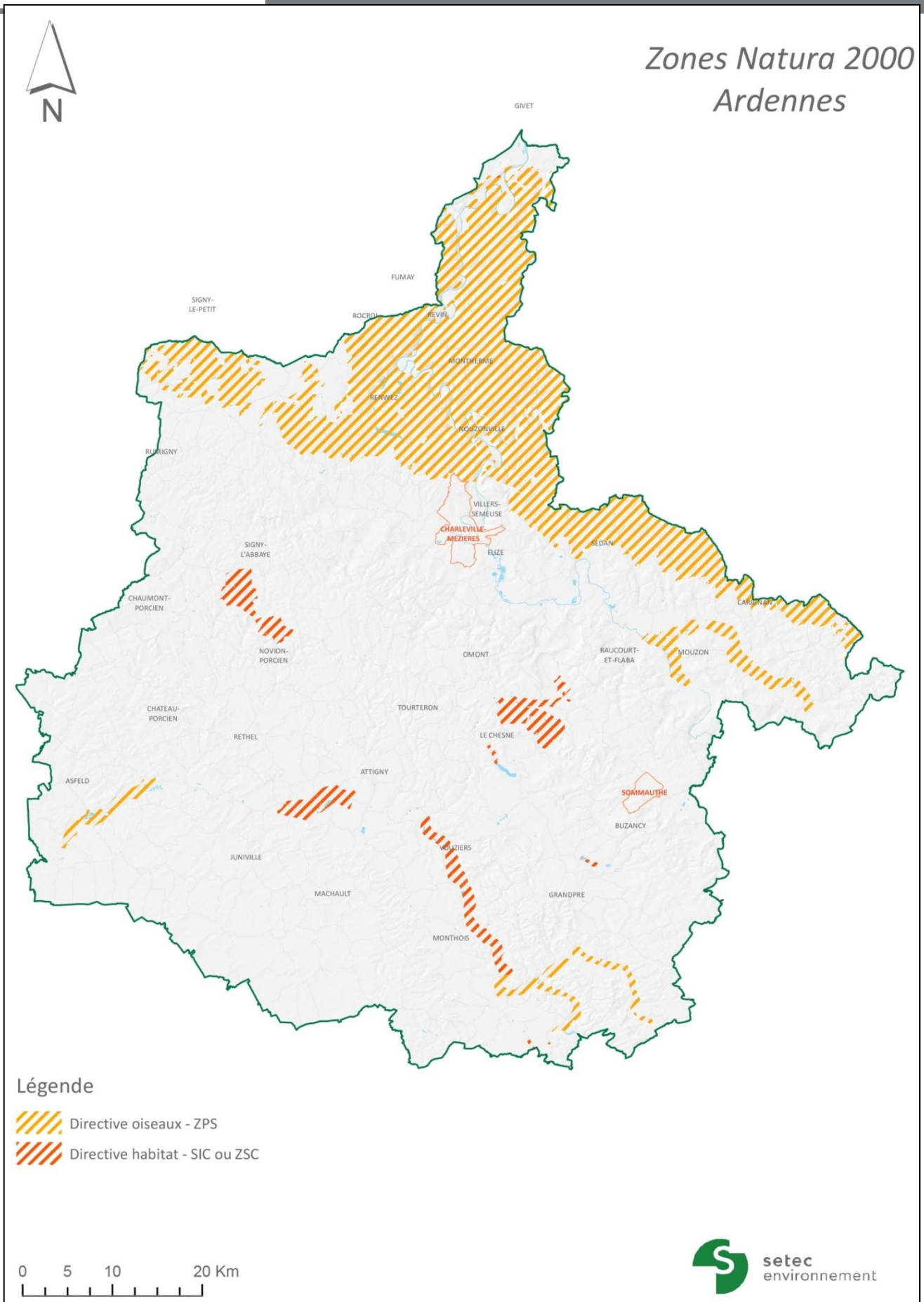


Figure 1 : Zones Natura 2000 (Setec, 2014)

Lors de la réalisation d'un projet, il faut s'assurer que celui-ci ne portera pas atteinte à l'intégrité des sites Natura 2000. La réalisation d'une étude d'incidence est obligatoire afin d'analyser les conséquences des installations prévues sur les espèces et les habitats naturels.

Le décret n°2010-365 du 9 Avril 2010 établit une liste de 28 projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000 tels que :

- des opérations soumises à évaluation environnementales ou soumises à étude ou notice d'impact,
- les documents de gestion de l'espace agricole et forestier,
- les déchèteries soumises à déclaration¹,
- certaines manifestations ou rassemblements festifs.

Ainsi tout opérateur réalisant une opération présente sur les listes nationales ou locales doit accompagner son dossier de présentation ou de demande d'autorisation ou de déclaration d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

Lorsque l'incidence est importante, le projet doit être modifié. Si ce n'est pas possible, des mesures compensatoires doivent être envisagées pour maintenir le bon état écologique de la zone. L'autorité administrative peut interdire le projet le cas échéant.

¹ Le cas de figure se présente pour la déchèterie fixe de Les Mazures, à l'heure actuelle

PROJETS LOCALISES ET IMPACTS

Le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux des Ardennes recommande la création ou l'extension de certaines installations de traitement de déchets non dangereux, en précisant des zones où il serait nécessaire de les implanter:

- « un centre de tri à Charleville-Mézières », p234/306
- « une extension de l'installation de Sommauthe ou à défaut une nouvelle capacité de stockage au Sud du Département », p247/306
- « Installations acceptant les déchets de vidange notamment dans la partie Nord du territoire », p251/306

Le centre de tri de Charleville-Mézières sera situé sur le territoire de la plus grande ville du département et vient en remplacement de deux autres centres de tri (Charleville-Mézières et Fumay) Les seuls impacts prévisibles concernent le trafic routier. La sensibilité de l'environnement est tout à fait modérée du fait du trafic actuel sur la commune. Ce centre de tri n'aura aucun impact significatif sur la zone Natura 2000 bordant la commune (Zone de Protection Spéciale n° FR2112013 Plateau Ardennais couvrant 75 665 ha du département).

L'installation de stockage de déchets non dangereux de Sommauthe étant existante, et située à plus de 8 km de tout site Natura 2000, aucun impact supplémentaire n'est à prévoir sur ces sites en cas de prolongement de durée d'activité.

Si une nouvelle installation de stockage de déchets non dangereux devait voir le jour dans le Sud du département, où la densité de zones Natura 2000 est bien plus faible que dans le Nord, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter devra être déposé, et qui comprendra une évaluation d'incidence Natura 2000.

Si une nouvelle installation acceptant les déchets de vidange devait voir le jour dans le Nord du département il faudra évaluer les impacts potentiels sur la Zone de Protection Spéciale n° FR2112013 Plateau Ardennais qui occupe une partie du territoire départemental.

Plusieurs traitements sont envisagés dans le PPGDND pour ce type de déchets :

- Ils peuvent être épanchés
- Ils peuvent être compostés avec des ordures ménagères
- Ils peuvent être stockés en installation de stockage de déchets non dangereux (selon la teneur en eau)

Quel que soit le mode de traitement choisi, toute installation dans le Nord du département devra réaliser une demande d'autorisation d'exploiter, comprenant une évaluation des incidences Natura 2000 et en tenir compte dans son choix d'implantation.

Le manque de certitudes sur l'implantation des projets d'installations ne permet donc pas de savoir si ces installations auront des incidences sur des sites Natura 2000. Toutefois, les sites Natura 2000 seront évités, dans la mesure du possible, dans le choix de l'implantation de ces sites.

PROJETS NON LOCALISES

D'autres installations sont recommandées, sans en préciser la localisation :

- « Le Plan laisse la possibilité de développer le réseau de déchèteries professionnelles sur le territoire »,
- « En fonction de la localisation précise des installations de valorisation et traitement prévues dans le Plan, de nouveaux quais de transfert pourront être réalisés de façon à optimiser l'organisation des transports ».

Le manque de certitudes sur l'implantation des projets d'installations ne permet donc pas de savoir si ces installations auront des incidences sur des sites Natura 2000. Toutefois, les sites Natura 2000 seront évités, dans la mesure du possible, dans le choix de l'implantation de ces sites.

Néanmoins, compte tenu de la surface du département occupée par des sites Natura 2000 (environ 89 878 hectares, soit 17% du département) et des objectifs du réseau Natura 2000, qui n'exclut pas les activités humaines, il n'est pas impossible qu'une installation ait des incidences sur un site Natura 2000.

Lors de la création de ces installations, qui sont des installations classées pour la protection de l'environnement, des études préalables prenant en compte les zones Natura 2000 seront réalisées dans le cadre de leur dossier de déclaration ou de demande d'autorisation. En cas d'impact potentiel, ces études devront prévoir des mesures d'évitement, de réduction d'impact voire et éventuellement des mesures compensatoires pour les effets inévitables.

Parmi les mesures compensatoires possibles, nous en citons ici quelques-unes :

- Privilégier les sites existants,
- Mutualiser les activités au sein d'un même site,
- Privilégier les carrières pour les créations d'ISD,
- Adapter l'aménagement ou l'exploitation des installations afin de réduire les nuisances sur la faune, la flore et les paysages.

Ces mesures seront également appliquées aux autres zones de protection des espaces naturels et aux zones de protection des paysages telles que les parcs naturels, les arrêtés de protection de biotope, les sites classés...